

Résolution sur la situation au BURUNDI

Québec | 5-10 juillet 2018

RAPPELANT la *Déclaration sur la situation au Burundi*, adoptée par le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réuni à Paris les 1^{er} et 2 février 2018, et la *Résolution sur la situation au Burundi* adoptée l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie en session plénière à Luxembourg les 10 et 11 juillet 2017 ;

CONSIDÉRANT les observations et les recommandations formulées dans le rapport de la délégation de l'APF s'étant rendue au Burundi les 20, 21 et 22 novembre 2017 dans le cadre d'une mission d'information et de contacts conduite par le Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, M. Jacques Chagnon ;

INQUIÈTE des tensions politiques, de l'insécurité vécue par certains opposants, de la faiblesse de l'opposition parlementaire, du nombre important de réfugiés et de personnes en exil, de disparitions forcées et d'actes de violence certes moins fréquents mais toujours présents ainsi que de la suspension de partis politiques, d'organisations de la société civile et de médias restreignant de la sorte l'espace démocratique ;

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Québec du 5 au 10 juillet 2018, sur proposition de la Commission politique :

EXHORTE l'ensemble des acteurs de la société burundaise à s'engager à mettre fin à toutes les formes de violences, quel qu'en soit l'auteur ;

DÉPLORE que les actes de violence commis par des agents de l'État ou par des Imbonerakure et rapportés par plusieurs témoins et victimes ne fassent pas l'objet d'enquête et de sanctions, le cas échéant ;

CONDAMNE l'attaque menée le 12 mai dernier par des individus armés non identifiés sur un village du Nord-Ouest du pays ayant entraîné la mort de plus d'une vingtaine de personnes ;

SALUE l'adoption de mesures visant à prévenir la violence basée sur le genre et **RAPPELLE** le rôle important des parlementaires dans le suivi de la mise en application effective des mesures prévues ;

S'INQUIÈTE de la suspension de médias ou d'associations pour avoir tenu des propos critiques envers les autorités politiques, une pratique contraire aux fondements d'une société démocratique, et **CONDAMNE** la suspension des émissions des radios BBC et *Voice of Africa* depuis le 4 mai dernier par le gouvernement burundais ;

S'ALARME de l'adoption par le parlement burundais d'une loi pénale autorisant les perquisitions de nuit et sans mandat préalable d'un magistrat ;

INSISTE sur l'importance de l'indépendance – et de l'apparence d'indépendance – du système de justice dans un État de droit ;

- INCITE** les acteurs du conflit burundais à poursuivre, malgré l'impasse politique actuelle, le dialogue inclusif afin de trouver des pistes de solution ;
- SALUE** les efforts de l'Église catholique pour soutenir le processus de réconciliation au Burundi ;
- SOUTIENT** le travail mené par la *Commission de Vérité et de Réconciliation* pour faire la lumière sur les violences commises au Burundi entre 1962 et 2008 et **APPELLE** le gouvernement burundais et les partenaires internationaux à lui fournir le soutien matériel et financier nécessaire à la réussite de son mandat ;
- S'INQUIÈTE** fortement des allégations de menaces reçues par des opposants politiques critiquant ouvertement le parti au pouvoir et le gouvernement, lesquelles allégations les placent dans une situation d'insécurité ;
- DEMANDE** aux autorités parlementaires de veiller à ce que tous les représentants de l'opposition puissent s'exprimer librement, sans entraves, sans crainte et sans menace, afin que l'opposition parlementaire puisse jouer le rôle qui lui revient et permettre un réel débat politique constructif.
- PREND ACTE** des résultats du référendum du 17 mai 2018 sur la révision constitutionnelle ;
- REGRETTE** que les modifications constitutionnelles adoptées ne soient pas conformes aux principes de l'Accord d'Arusha, principes qui ont été le socle de la sortie de crise et de la réorganisation sociale du Burundi depuis la fin de la guerre civile ;
- PREND ACTE** du discours prononcé par le Président Pierre Nkurunziza le 7 juin dernier lors duquel il a affirmé que son mandat présidentiel prendrait fin en 2020 et qu'il soutiendrait le nouveau président élu ;
- SIGNALE** le rapport de la mission d'information et de contact au Burundi menée par l'Organisation internationale de la Francophonie ;
- CONSTATE** que les sanctions internationales imposées à l'encontre du Burundi n'ont pas les effets escomptés et affectent principalement les populations et les services administratifs et sociaux ;
- RAPPELLE** que l'Assemblée parlementaire de la Francophonie encourage à la fois le maintien du dialogue parlementaire, le soutien des parlements en sortie de crise et le renforcement des capacités des administrations parlementaires ;
- MAINTIENT** la mise sous observation de la section burundaise afin d'assurer un suivi de la mise en œuvre des réformes constitutionnelles ;
- DÉCIDE** la levée de la suspension de la coopération institutionnelle, notamment en faveur de l'administration parlementaire.